



Conseil de sécurité

UN LIBRARY

MAR - 4 1983

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

S/15630*
3 mars 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS
DU REPRESENTANT DE LA JORDANIE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général fait savoir qu'il a reçu un télégramme daté du 26 février 1983, dans lequel le Ministre jordanien des affaires étrangères l'informait que M. Abdullah Salah avait été nommé représentant de la Jordanie au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette communication suffit à accréditer provisoirement le représentant de la Jordanie.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.